

Fribourg

Autor(en): **Barras, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **30.10.2020**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-284265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

14 Vaudois (sur 100) disent non à l'égalité

En 1959, les Vaudois disaient de justesse **oui au suffrage féminin** : 51 % de oui. En 1971, net progrès : 84 % de oui pour le suffrage féminin sur le plan fédéral.

En neuf ans, les irréductibles n'ont pas beaucoup diminué puisque, le 30 novembre dernier, l'introduction d'un article garantissant **l'égalité de droit entre les hommes et les femmes** dans la **Constitution vaudoise** était accepté par 86 % des votants. (Et cette fois les votants étaient des deux sexes !)

Sur le plan cantonal donc : 14 % de non. Il est intéressant de voir les variations de ce pourcentage d'un district à l'autre :

Lausanne et Nyon : 11 %
Vevey : 12 %
Morges : 13 %
Lavaux : 15 %
La Vallée, Oron et Yverdon : 16 %
Aigle, Cossonay et Rolle : 17 %
Echallens, Aubonne, Moudon : 19 %
Orbe et Grandson : 20 %
Avenches : 21 %
Pays d'Enhaut : 23 %
Payerne : 26 %

Les sujets de votation étaient si nombreux le 30 novembre qu'on a très peu parlé dans la presse de ce problème de l'égalité. Le résultat n'en est pas moins superbe et fait bien augurer de la votation fédérale sur le même sujet au mois de juin prochain.

S. Chapuis

AU GRAND CONSEIL

Le recensement

La députée Janine Coderey a exprimé son étonnement à la lecture des questions du recensement fédéral : certaines questions ne s'adressent qu'aux femmes : « votre mariage actuel est-il le premier ? », d'autres, à son avis, concernent la sphère privée. Posant une « question » au Conseil d'Etat, Mme Coderey demande à qui vont servir ces questions, quand et à qui les résultats seront communiqués et combien coûtera le dépouillement.

Impôts à la source

Le député Raymond Berthoud a signalé, lors de la dernière session du Grand Conseil, une discrimination dont sont victimes les femmes étrangères qui gagnent plus que leur mari. On sait que les impôts des travailleurs étrangers sont retenus à la source selon un barème fixé dans la loi ; le taux applicable aux femmes mariées est beaucoup plus élevé que celui qui concerne les hommes, car il tient compte de l'addition des revenus des conjoints. Tant que la femme gagne moins que son mari, tout va bien. Dès qu'elle gagne plus que lui, le système devient inéquitable.

Ces couples ont la possibilité de se faire taxer selon une déclaration, comme les contribuables suisses, ce qui leur est plus favorable, répond le Conseil d'Etat à M. Berthoud ; encore faut-il le savoir et en faire la demande. Avis donc aux femmes étrangères qui ont un meilleur salaire que leur époux !

Egalité à l'école

On se souvient que l'ADF-groupe de Lausanne (Association pour les droits de la femme) avait écrit une lettre ouverte au Département d'instruction publique pour protester contre les cours différenciés donnés aux filles et garçons de 7^e et 8^e primaires. Le chef du département a répondu à l'ADF qu'il n'était pas question d'envisager un changement de ces programmes pour ces toutes prochaines années, se retranchant derrière des dispositions légales concernant... l'enseignement ménager ; notez que les branches dont on prive les filles sont le dessin technique et la géométrie !

Simultanément la députée Suzanne Cornaz et quelques-uns de ses collègues avaient écrit une lettre au Département de justice et police qui avait demandé qu'on lui signale les discriminations concernant les femmes, lettre parlant de ce même sujet. Le département répondit à ces députés : « Ces cours différenciés constituent-ils une inégalité de traitement ? nous n'en sommes pas certains ». Réponse que Mme Cornaz eut l'occasion de lire au Grand Conseil lorsqu'elle pria ses collègues d'appuyer la motion suivante :

La députée Danielle Perrin demanda, le 8 décembre, l'unification du programme scolaire pour tous les élèves de 7^e, 8^e et 9^e primaires, la suppression des « activités différenciées (géométrie, géographie économique, travaux manuels et dessin technique pour les garçons ; couture et économie familiale pour les filles) » et l'étude de la possibilité d'offrir les disciplines supprimées sous forme d'options.

Cette motion fut prise en considération et envoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

A. P.

FRIBOURG

Un comité égalité

En novembre dernier à Fribourg s'est créé un comité de soutien pour le contreprojet concernant l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ce comité, formé de représentants(es) de divers partis et associations, se propose de mener plusieurs actions (articles - informations - conférences, etc.) en vue de l'acceptation du contreprojet lors des votations fédérales.

J. Barras

JURA

Progression des femmes aux élections communales

Jusqu'aux élections communales de cette année 1980, les Jurassiennes étaient sous-représentées dans les conseils. On comptait 49 élues sur 558 postes répartis dans les 80 communes du nouveau canton. A ce sujet, le Bureau de la condition féminine avait mené une enquête qui faisait apparaître la faible représentation féminine. Puis ce même BCF s'est mis en grande campagne. On attendait les résultats avec curiosité.

Le pourcentage des élues était de 8,8 ; il a passé à 10,2. On remarque que ce chiffre dépasse celui de la représentation des femmes au plan fédéral. En effet, l'Assemblée fédérale compte un pourcentage de 9,7 actuellement contre 6,9 pour la législature précédente.

Les Jurassiennes peuvent être satisfaites. Marie-Josèphe Lachat, déléguée au BCF ne se déclare pas pleinement satisfaite des résultats, mais elle constate que les partis avaient bien répondu à l'appel en plaçant un nombre équitable de femmes sur les listes.

D'autre part, plusieurs communes n'avaient aucune femme au Conseil communal ; on voit aujourd'hui parfois deux élues, ce qui laisse augurer d'un changement dans la conduite des affaires.

Un effort à poursuivre

Avec 58 élues contre 49, les Jurassiens ont marqué leur volonté d'aménager une plus grande place politique aux femmes. Si on compare les résultats à l'élection de la Constituante, c'est un bond en avant. Rappelons qu'une seule femme y siégeait, représentant le 2 % de l'assemblée. C'était en 1976.

Autre remarque : les élues sont proportionnellement plus nombreuses dans les Conseils législatifs que dans les exécutifs.

Elles sont bien introduites dans certaines Commissions communales comme celles des écoles primaires (34,5 %), celles des œuvres sociales (34,3 %) ; moins bien dans les Commissions des impôts (4,6 %).

Ces derniers chiffres concernent la législature qui se termine ; nous aurons des renseignements sur les nominations en cours, tout prochainement. On sait, par exemple, que les femmes ont fait de bons résultats